

RÉPONSES D'ORPEA AUX REVENDICATIONS DE L'UNSA DU 9 JUIN 2023

En réponse aux revendications de l'UNSA, voici les dernières propositions de la direction d'ORPEA :

1/ Grille d'augmentation en fonction de l'ancienneté, applicable pour les employés et la maîtrise :

- 1 à 3 ans = +3%
- 3 à 5 ans = + 5 %
- 5 à 10 ans = +5,5%
- >10 ans = + 6,5 %.

Pour les cadres suivant la situation de chacun et les dernières progressions individuelles l'augmentation se situerait entre +1% à 4%.

2/ Titres-restaurant Sodexo, à compter du 1^{er} octobre, de 7€ dont 55% à la charge de l'employeur (3,85€) et 45% à la charge du salarié (3,15€).

Cela représente par salarié temps plein un gain de pouvoir d'achat sur l'année de 877€ (3,85€x 228 jours).

Le salarié fera le choix entre conserver sa situation actuelle ou bénéficier d'un titre-restaurant par jour de travail.

Les équipes de cuisine et de nuit restent dans la situation actuelle.

3/ Mise en place à partir de janvier 2024 de la subrogation.

C'est l'entreprise qui se substitue au salarié pour percevoir les indemnités d'arrêt de travail.

Cela représentera une sécurité pour le salarié qui n'aura plus à courir après les indemnités.

4/ 13^{ème} mois versement de 1/3 sur le salaire de novembre 2023 calculé sur le coefficient apparaissant sur la feuille de paie du salarié.

5/ Pour compléter la prime d'intéressement qui serait de quelques centaines d'euros versée le 4 juillet (500€ net et 700€ net) nous avons demandé en complément une prime (PPV) de 1500€.

La direction propose :

- Salaire en dessous de 2500 € = PPV de 600€
- Salaire entre 2500€ et 3000€ = PPV de 400€
- Salaire entre 3000€ et 4000€ = PPV de 300€
- Salaire entre 4000€ et 5000€ = PPV de 150€

6/ Les heures supplémentaires bloqués à 130 h passeront à 220h.

7/ Les astreintes seraient dédommagées par une prime de 150€ par semaine.

8/ Dans le cadre du nouvel accord égalité Hommes - Femmes, les droits de la femme en maternité seraient ainsi mieux encadrés et respectés, organisation du temps de travail, salaire à 100%, allaitement, visites médicales, bénéfice de l'augmentation salariale et primes identique à la moyenne des autres salariés, entretien de retour à l'emploi.

9/ Pour aider les salariés en difficulté l'UNSA a obtenu la création de postes d'assistantes sociale,

Beaucoup d'autres sujets sont à aborder dans les prochains mois. L'UNSA appelle à ouvrir des négociations sur les thématiques suivantes :

- Mobilité sociale via; formation, VAE et soutien à la mobilité géographique,
- Plan d'action sur la santé au travail prévention, anticipation des situations d'inaptitudes professionnelle, soutien au reclassement interne ou externe,
- Refonte des accords sur temps de travail, temps d'habillage, de déshabillage, formalisation d'un accord plus précis sur les heures supplémentaires, compteur d'heure,
- Qualité de vie au travail.